



MAIRIE DE
CHÂTEL

TARIFS TAXE DE SEJOUR

Applicables au 1^{er} Octobre 2015

Types et catégories d'hébergement	Tarifs par jour et par personne
Hôtel de tourisme 4 étoiles et 5 étoiles luxe et hôtel de tourisme 4 étoiles	2.00 €
Hôtel de tourisme 3 étoiles	1.50 €
Hôtel de tourisme 2 étoiles	0.90 €
Hôtel de tourisme 1 étoile	0.75 €
Hôtel de tourisme classé sans étoile	0.55 €
Résidence de tourisme 4 étoiles / meublé de tourisme 4 et 5 étoiles et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	2.00 €
Résidence de tourisme 3 étoiles / meublé de tourisme 3 étoiles et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	1.50 €
Résidence de tourisme 2 étoiles / meublé de tourisme 2 étoiles / village de vacances de catégorie grand confort et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	0.90 €
Résidence de tourisme 1 étoile / meublé de tourisme 1 étoile / Chambres d'Hôtes / village de vacances de catégorie confort et tout autre établissement de caractéristiques équivalentes	0.75 €
Terrain de camping et caravanning 3 et 4 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes / Emplacement aire de camping car et parking touristique par tranche de 24h	0.55 €
Terrain de camping et caravanning 1et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 €
Centre de vacances	0.35 €
Tout hébergement n'ayant encore pas fait l'objet d'un classement ou étant en cours	0.90 €

Sur présentation d'un justificatif

- Mineurs de moins de 18 ans
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire
- Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par une délibération du Conseil Municipal